

A PROPOS D'AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Notre organisation

Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale de coopération au développement qui vise à garantir l'accès à la justice et à protéger les droits fondamentaux des personnes les plus marginalisées : femmes et mineurs d'âge, personnes en détention illégale, défenseurs des droits humains (avocats, journalistes, etc.), victimes de crimes internationaux...

Nos équipes interviennent en Afrique et en Asie, principalement dans les pays fragiles et/ou en situation de post conflit.

Les activités menées dans ces contextes portent principalement sur la sensibilisation aux droits, l'appui aux services d'aide légale, le renforcement de capacités, le contentieux stratégique, le plaidoyer, et la mise en réseau des acteurs-clé du système de justice.

Menées en partenariat avec les barreaux, les associations de la société civile, ainsi que les acteurs du secteur de la justice, nos interventions se fondent sur le respect des standards internationaux du droit et les législations nationales, régionales et internationales.

Notre valeur ajoutée

1. **Notre expertise** : ASF rassemble et fait appel aux professionnels du droit les plus qualifiés. Cette expertise technique permet de développer constamment des solutions innovantes et efficaces.
2. **Notre expérience sur le terrain/Notre ancrage local** : nos équipes ont construit au fil des années une relation de confiance avec les populations et les organisations locales. Cet ancrage local permet de répondre aux véritables attentes de la société et des bénéficiaires.
3. **La capacité à travailler les changements depuis l'intérieur du système de la justice** : un changement n'est efficace que lorsqu'il est généré et adopté de l'intérieur. C'est pourquoi ASF collabore avec les différents acteurs du système judiciaire, ce qui favorise notamment l'appropriation des standards en matière de respect des droits humains.

Notre valeur ajoutée est d'autant plus pertinente au vu de l'objectif 16 du nouvel Agenda du Développement Durable pour 2030 adopté par les Nations Unies et qui consacre l'importance de l'accès à la justice.

Notre structure

ASF intervient dans une dizaine de pays¹. Nous avons des équipes permanentes dans les pays suivants : Burundi, Maroc, Ouganda, République centrafricaine, RD Congo, Tchad, Tunisie et Zambie. Nos activités couvrent en outre l'Indonésie et le Myanmar. La coordination stratégique pour l'Asie du Sud Est se fait depuis Bangkok.

Le siège d'ASF est situé à Bruxelles. C'est là que l'organisation a été créée en 1992 par un groupe d'avocats belges et internationaux.

ASF compte actuellement quelque 100 employés dont, sur le terrain, 80% sont des employés nationaux du pays d'intervention (*photo*). De plus, ASF bénéficie de l'expertise du réseau International Legal Network, qu'elle a créé en 2010. Ce réseau innovant compte près de 1.300 avocats et professionnels du droit à travers le monde, qui sont mobilisables à titre pro bono pour appuyer la mise en œuvre des activités d'ASF.

L'action d'ASF est soutenue essentiellement par des bailleurs de fonds institutionnels (Union européenne, Coopération au développement belge, britannique...). Le budget d'ASF s'élève en 2017 à 5.931.000 €.

Une équipe sans frontières
Les coordinateurs de projet
des bureaux de terrain et
l'équipe du siège d'ASF
réunis à Bruxelles, 2015

© S. Jefferson

